

Image not found or type unknown



Pension compensatoire suite divorce

Par **LEVA**, le **27/09/2008** à **12:28**

Bonjour,
Mon mari et moi allons divorcer. Mon mari n'a aucun revenus, il a démissionné et reçu une indemnité conséquente qui lui permet de vivre jusqu'à sa retraite.
Lors du divorce peut-il me réclamer une indemnité compensatoire étant donné que je suis salariée ?
Merci par avance pour votre réponse
Cordialement

Par **titifa**, le **02/10/2008** à **17:32**

Bonjour,
il peut effectivement essayer de demander une prestation compensatoire mais c'est à vous avec les pièces à l'appui d'apporter la preuve qu'il n'y a pas de discordance dans le niveau de vie du fait du divorce.
il a démissionné et n'a pas été licencié, il a perçu une grosse somme d'argent lui permettant de vivre sans travailler jusqu'à sa retraite.
je pense que vous avez de bons éléments pour obtenir gain de cause.
bien cordialement